



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU VUACHE**

Vulbens, le vendredi 14 novembre 2014

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014 A DINGY-EN-VUACHE

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués titulaires en exercice :	22
Nombre de délégués présents :	16
Nombre de délégués votants :	15
Date de convocation :	4 novembre 2014

L'An deux mil quatorze, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Dingy-en-Vuache, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : ROTH J.-L., ROZE S., LAPRAZ L., ARGAUD C., SOLER J., MORIN N., BRIQUE J.-R., DESBIEZ-PIAT S., FEIREISEN J., DELVA C., ERNST D., VELLUT D., MERY L., DERONZIER V., DEGENEVE G., DUCRUET J.-L.,
Excusés : CLAEYS S., CUZIN A., BOUVARD V., DUPARC C., MEYNET G., LAVOREL I., MAGNIN A., DUPARC M., CLERC E., LAVOREL J., BARBIER C., BARTHASSAT J.-L., DOMERGUE F.,
Invités : ROSAY E., PATRY S.

Secrétaire de séance : Gilles DEGENEVE

Monsieur le Président accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal de la nouvelle mairie de Dingy-en-Vuache

Monsieur Gilles DEGENEVE est désigné secrétaire de séance.

La réunion débute par une présentation en images des manifestations d'octobre auxquelles le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) était associé :

- Weekend « Tête en l'air » sur le site de Champ Vautier (Commune de Chevrier) :
Les 4 et 5 octobre 2014, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74) organisait son traditionnel Weekend « Tête en l'air », invitant la population à participer au suivi de la migration postnuptiale. Malgré une faible fréquentation, l'occasion était donnée aux participants de découvrir les nouveaux aménagements « tout juste » mis en place par le SIAV : un parking de 300 m² en gravier compacté, une barrière de sécurité en bois traité et deux panneaux d'information sur les espèces migratrices observables au Défilé de l'Ecluse. Une inauguration officielle sera organisée le premier weekend d'octobre 2015, en présence de tous les partenaires du projet.
- Valorisation des fruits des vergers traditionnels du territoire :
Les lundis 6, 13, 20 et 27 octobre 2014, les syndicats du Salève et du Vuache organisaient quatre soirées de collecte de pommes issues des vergers traditionnels du territoire.

Venant de tous les coins du département, ce sont près de 8 tonnes de fruits qui ont été apportées par les très nombreux participants ! Les bouteilles de Bidoyon 2014 (2 litres de jus pasteurisé pour 13 kg de fruits apportés) seront à récupérer à partir du 27 novembre au magasin de producteurs « Ô champs Paysans » (Sébastien BAUD) situé à Collonges-Sous-Salève.

- Animation dans le verger communal de Jonzier-Epagny :
Le samedi 18 octobre, une douzaine de participants s'étaient donné rendez-vous à Epagny pour vivre une journée originale dans le verger communal : sous un soleil généreux, la journée débutait par l'entretien de la prairie sèche située à l'entrée du verger (débroussaillage et ratissage de la végétation), puis après un repas convivial préparé sur place par l'association Apollon74, chacun pouvait participer à l'évaluation écologique de cet « Espace Naturel Sensible ». Animation financée par le Conseil Général de la Haute-Savoie (CG74).
- Première édition du Trail du Vuache :
Le dimanche 19 octobre, la MJC du Vuache organisait la première édition du Trail du Vuache. Les 189 coureurs au départ étaient invités à parcourir les 26 km de la boucle du Tour du Vuache. Le vainqueur achevait la course en 1h51 ! Le SIAV et le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) étaient associés à cet événement pour d'une part valoriser les savoirs faire locaux (les trois premiers de chaque catégorie se voyaient offrir un panier garni de produits de terroir) et d'autre part sensibiliser les participants aux richesses naturelles de la montagne du Vuache (exposition installée à la mairie de Vulbens).
- 10^{ème} édition des rencontres autour des vergers traditionnels :
Pour les 10 ans de cette manifestation, les syndicats du Salève et du Vuache se sont associés à la commune de Saint-Julien-en-Genevois et aux partenaires du Contrat Corridors Biologiques « Champagne Genevois » (Communauté de Communes du Genevois/CCG et Canton de Genève) pour organiser une fête « hors-norme » axée sur la thématique des **Vergers, corridors de vie**. Au cœur du complexe sportif de la Paguette et profitant des équipements exceptionnels installés quelques jours auparavant pour le Forum de l'emploi, les exposants et les conférenciers ont été enchantés par la qualité de cette dixième édition. Expositions de fruits (3 collections), Projections de films, Ateliers pour enfants, Fabrication de jus, etc., ont comme chaque année ravi les visiteurs. Cependant et malgré des conditions météorologiques plus que favorables, la fréquentation a été un peu décevante et il semble qu'un nombre limité de citoyens aient répondu à l'invitation (28 000 flyers envoyés par la Canton de Genève à la population !).

DELIBERATIONS :

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison des délais importants de versement des subventions européennes liées au projet INTERREG du Contrat Corridors Biologiques « Champagne Genevois », le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) va rencontrer des difficultés budgétaires pour clore l'exercice 2014.

Il propose par conséquent de faire appel à un établissement bancaire pour la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Après étude de différentes propositions, monsieur le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole des Savoie pour la mise en place d'une ligne de trésorerie plafonnée à 20 000 €, pour une durée de 12 mois.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

- 1) ***APPROUVE*** la proposition de Monsieur le Président,
- 2) ***AUTORISE*** le Président à signer le contrat correspondant.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 / BP 2014

Sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée adopte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :

60632 - Fournitures de petit équipement	- 400 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 400 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES :

2051 - Concessions et droits similaires	+ 270 €
2152 - Installations de voirie	- 270 €

OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFONTE DU SITE INTERNET

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) s'est engagé dans la refonte de son site internet www.pays-du-vuache.fr. Le coût de réalisation de la prestation est fixé à **1 000 €**.

Compte tenu du fait que le site participe également à la promotion du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV), il propose de solliciter le SIPCV pour une participation financière à hauteur de 50% du coût de réalisation des travaux de refonte, soit **500 €**.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,
- 2) **SOLLICITE** le SIPCV pour une participation financière à hauteur de 50% du coût de réalisation des travaux de refonte du site internet www.pays-du-vuache.fr, soit **500 €**.

OBJET : FRAIS DE DEPLACEMENT DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de son mandat, il est amené à effectuer des déplacements avec son véhicule personnel.

Il convient par conséquent de lui rembourser ses frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,
- 2) **DIT** que le remboursement des frais de déplacement sera réalisé à la fin de chaque trimestre, suivant un état dressé par l'intéressé.

ACCES DES ROUTES ET DES CHEMINS DU PAYS DU VUACHE AUX CYCLO ET VTT :

Dominique ERNST (DE) procède à la lecture de la note de synthèse qui a été préparée à ce sujet (et envoyée à tous les délégués avec la convocation).

Il donne également lecture des observations transmises par mail par Monique DUPARC, excusée :

Une ou deux réflexions en ce qui concerne le balisage VTT :

- *Je crains que le balisage incite plus les VTT que les randonneurs pédestres, il ne faudrait pas que les vététistes se sentent "prioritaires".*
- *La prolifération de panneaux tue l'information.*

- Et si un panneau indique "itinéraire facile", et qu'il y a un accident ? Il faut que les randonneurs se responsabilisent, qu'ils repèrent leur parcours à pied avant de se lancer, surtout avec des enfants ! Les niveaux sont totalement différents de l'un à l'autre !
Je pense qu'il y a suffisamment d'information dans les plaquettes mises à disposition.

L'assemblée débat :

Luc MERY (LM) s'interroge sur la responsabilité de la collectivité et des usagers ? Stéphane PATRY (SP) explique que le SIAV est garant et responsable de la qualité des chemins balisés (praticabilité), du mobilier d'information et des équipements touristiques. Le vététiste doit par contre tenir compte de ses propres capacités physiques et techniques avant de s'engager sur un itinéraire classé difficile (normes) et devra s'équiper en conséquence (vélo adapté, tenue adaptée, casque).

Jean-Romain BRIQUE estime que l'information proposée dans les différents documents de promotion du SIAV est suffisante.

Jean-Louis DUCRUET pense qu'il faut laisser la priorité aux randonneurs pédestres. Il rappelle qu'il est important de prendre en compte la fragilité des milieux naturels traversés, incompatible avec une fréquentation intensive des sentiers.

Compte-tenu de ces remarques, l'assemblée à l'unanimité décide de maintenir sa position actuelle, à savoir se limiter aux aménagements liés à la randonnée pédestre.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015 :

SP explique à l'assemblée que des investissements conséquents sont à envisager dans un avenir proche (changement du véhicule 4X4 et mise à disposition d'un atelier permanent pour l'équipe technique). Il rappelle que les élus du précédent mandat ont accepté en 2014 d'augmenter les contributions communales à hauteur de 5 %, de manière à faire face à ces futures dépenses. Il propose de reconduire cette augmentation en 2015, soit + 2 250 €.

Gilles DEGENEVE (GD) pense qu'il est préférable d'attendre que ces projets d'investissement se concrétisent, rappelant que la conjoncture actuelle est difficile pour les communes.

Chantal DELVA, ancienne Présidente du SIAV, explique que ces augmentations annuelles avaient été envisagées afin de lisser l'évolution nécessaire, à terme, des contributions communales.

DE estime que si les contributions 2015 n'augmentent pas, les communes pourront accepter plus facilement une augmentation en 2016.

Eric ROSAY (ER), Maire de Dingy-en-Vuache, pense que l'augmentation minimum est celle du coût de la vie (2%). Il rejoint cependant DE et propose d'expliquer aux communes que l'augmentation pour 2015 sera « sage », mais que les besoins du SIAV pour les années futures seront importants.

Jean-Luc ROTH partage l'avis de GD et rappelle les difficultés budgétaires que rencontrent toutes les communes.

SP détaille ensuite que la clé de répartition des contributions communales et actuellement assise sur trois paramètres : le nombre de km de sentiers balisés par commune, le potentiel fiscal communal et le nombre d'habitants. Considérant que d'une part le balisage des sentiers est un service qui concerne l'ensemble du territoire et que d'autre part le potentiel fiscal a évolué ces dernières années (basculement de la taxe professionnelle, augmentation des fonds frontaliers, baisse de la dotation globale de fonctionnement), SP propose d'étudier un nouveau calcul basé uniquement sur le nombre d'habitants. Ce calcul aurait pour avantages d'appliquer le même coût par habitant pour les neuf communes membres du SIAV et de suivre l'évolution démographique. Il induit par contre une forte augmentation pour les communes de Valleiry et de Viry (voir tableaux joints) et une baisse des contributions pour les petites communes.

DE rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte du Salève (SMS) fonctionne sur ce principe. Le coût par habitant pour les communes concernées par la Maison du Salève s'élève à 8 € ; Il est de 4 € pour les autres.

Il informe par ailleurs le comité que la loi de réforme des collectivités territoriales va renforcer le pouvoir du Préfet pour réduire notamment le nombre de SIVU. Ce mode de calcul peut donc être considéré comme une anticipation sur l'avenir.

ER et Denis VELLUT s'interrogent sur les possibilités de ne pas faire baisser les contributions des petites communes. Il pourrait alors s'agir de contributions exceptionnelles qui permettraient d'une part à Valleiry et à Viry d'accepter plus facilement le changement et d'autre part au SIAV de voir augmenter ses ressources (+ 4 577 €).

Stéphane ROZE estime qu'il reste important de prendre en compte le nombre de km de sentiers balisés sur chaque commune, notamment si des travaux conséquents sont à réaliser. ER souhaite également que soit réévaluée la richesse fiscale des communes afin d'étudier si elle a ou non un impact sur le calcul.

L'assemblée décide d'annexer les simulations correspondantes au présent compte-rendu et demande à toutes les communes de se prononcer sur ces évolutions afin de pouvoir préparer convenablement le budget prévisionnel 2015.

SP présente ensuite les différents programmes d'actions en cours ou à venir, dont le SIAV est maître d'œuvre. :

- Élaboration du **schéma directeur de randonnée**,
ER propose de solliciter rapidement le CG74 pour obtenir une aide forfaitaire en 2015. LM propose d'étudier les possibilités de création d'un itinéraire VTT qui serait callé sur le circuit imaginé lors de l'élaboration du plan de circulation des véhicules motorisés. Joël SOLER le met en garde sur l'effet « aspiration » que ce genre d'aménagement peut avoir.
- Gestion des **espaces naturels de Viry**,
- Poursuite du programme d'action en faveur des **vergers traditionnels**,
- Achèvement de la fiche action 84a du contrat **corridors biologiques**,

mais également :

- Nouvelle édition largement remaniée du livre **Histoires et Légendes** au Pays du Vuache,
- Inventaire des **Pierres à cupules** du Pays du Vuache. Indemnité de stage à prévoir.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Enquête publique relative au permis de recherche de gîtes géothermiques** : DE rappelle à l'assemblée que le SIAV a déposé une note exprimant sa position, proche de celle de la CCG.
- **Organisation des onzièmes rencontres autour des vergers traditionnels** : DE informe le comité que c'est le Pays du Vuache qui organisera la manifestation en 2015. Il invite toute commune intéressée à se faire connaître.

La séance est levée à 20h30 et la commune de DINGY-EN-VUACHE convie le comité à un buffet froid.

Lexique des abréviations :

DE : Dominique ERNST

LM : Luc MERY

GD : Gilles DEGENEVE

ER : Eric ROSAY

SP : Stéphane PATRY

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie

CCG : Communauté de Communes du Genevois

SMS : Syndicat Mixte du Salève

ENS : Espaces Naturels Sensibles